

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

IFG - Institut François Gény

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Lorraine

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
VAGUE C



Au nom du comité d'experts<sup>1</sup> :

Corinne Leveleux-Teixiera, Présidente du comité

Pour le Hcéres<sup>2</sup> :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président(e) :**

Mme Corinne, LEVELEUX-TEIXEIRA, Université d'Orléans

Mme Linda ARCELIN, Université de La Rochelle

Mme Evelyne BONIS, Université de Bordeaux

**Expert(e)s :**

Mme Stéphanie COUDERC-MORANDEAU, Université de Nantes  
(représentante PAR)

M. Philippe MARTIN, CNRS Pessac

## REPRÉSENTANT(E) DU HCÉRES

Mme Catherine MARIE

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut François Gény
- Acronyme : IFG
- Label et numéro : UR 7301
- Composition de l'équipe de direction : M. Julien LAPOINTE

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p\_panels scientifiques de l'unité

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'Institut François Geny est structuré en 7 axes de recherche disciplinaires qui recouvrent à peu près le droit privé (section 01 du CNU) et l'histoire du droit (section 03):

- Droit civil
- Droit de la santé
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit international, européen et comparé
- Droit pénal
- Histoire du droit

Cette structuration, relativement récente (2018), fait suite à une organisation plus lâche en équipes, elles-mêmes issues de la fusion des 3 laboratoires fondateurs intervenue en 2012, au moment de la constitution de l'Université de Lorraine.

Entre 2012 et 2018, l'IFG était ainsi réparti entre 5 entités :

- Le CERIT (Centre de théorie et de recherche en droit du travail et de la protection sociale)
- L'IDIC (Institut de droit international et comparé)
- L'ISCRIMED (institut de sciences criminelles et de droit médical)
- Le CERCLAB (Centre de recherche sur les clauses abusives)
- Le CLHD (Centre lorraine d'histoire du droit)

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut François Gény est issu de la fusion de 3 laboratoires, tous 3 équipes d'accueil : le centre de recherche de droit privé (CRDP, EA 1138), le Centre Lorrain d'histoire du droit (CLHD, EA 1142) et une partie de l'ID2 (EA 1106) équipe pluridisciplinaire (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques, sciences de gestion). Les deux premiers laboratoires étaient rattachés à l'université de Nancy 2, le 3ème à l'université Paul Verlaine de Metz.

Ce regroupement d'équipes, consacré le 1er janvier 2012, est directement lié à la constitution de l'université de Lorraine, par fusion des universités localisées respectivement à Nancy et à Metz.

Dans un premier temps, le rapprochement semble être demeuré partiel puisque l'IFG était structuré en 5 équipes internes, avec une coordination qui semble avoir posé problème. L'organisation d'ensemble a été revue en 2018, à la fois sur le plan de la gouvernance (avec de nouveaux statuts en 2018-2019) et sur celui de la recherche, dans le sens d'une plus grande intégration. S'agissant plus spécialement de la gouvernance, la refonte des statuts a été l'occasion d'opérer une meilleure spécialisation des personnels d'appui à la recherche et de confier leur management à un responsable administratif désigné par la direction du laboratoire, en concertation avec la DRH de l'université.

L'unité est bi-site. L'essentiel des locaux et le personnel de soutien à la recherche se trouvent au sein de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy. L'IFG dispose également d'une salle de travail à Metz, partagée avec un autre laboratoire, l'IRENÉE, spécialisé en droit public. Les membres du laboratoire sont invités à se déplacer d'un site à l'autre en fonction des besoins.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'Institut François Gény est rattaché au pôle Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion de l'université de Lorraine (SJPEG). À ce titre, il est amené à collaborer régulièrement avec les autres laboratoires de ce pôle (IRENEE pour le droit public, BETA pour les sciences économiques, CEREFIGE pour les sciences de gestion) dans le cadre de partenariats privilégiés. Certains projets sont construits de façon transversale, comme celui qui concerne "la judiciarisation de la santé" (commun à l'IFG et à IRENEE).

Ce rattachement n'exclut pas des collaborations avec d'autres pôles de l'université de Lorraine, notamment le pôle TELL (Temps, espace, lettres, langues) pour l'organisation de manifestations scientifiques.

Au titre des partenariats externes, on peut citer le rattachement du laboratoire à la MSH Lorraine, qui impulse des orientations auxquelles prennent part les membres de l'IFG (LUE RAS Quelles reconfigurations de l'action publique dans une société en transition ?).

Depuis peu, l'IFG a rejoint le GIS GESTES (Groupe d'études sur le travail et la santé au travail), auquel participent deux de ses axes de recherche (droit de la santé, droit social).

Le dossier ne mentionne pas d'implication dans une structure créée par un PIA (Labex, EquipEx, Isite, etc.), ni d'implication dans un TGR. Une participation à des clusters régionaux n'a pas non plus été portée à la connaissance du comité.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

<b>Personnels permanents en activité</b>		
Professeurs et assimilés		15
Maîtres de conférences et assimilés		41
Directeurs de recherche et assimilés		-
Chargés de recherche et assimilés		-
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées		-
Personnels d'appui à la recherche		3
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>		<b>59</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés		8
Personnels d'appui à la recherche non permanents		-
Post-doctorants		-
Doctorants		75
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>		<b>83</b>
<b>Total personnels</b>		<b>142</b>

## RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université de Lorraine	56	-	3
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

## BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	400
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	281
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	14
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	-
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	13
<b>Total en euros (k €)</b>	<b>708</b>

## AVIS GLOBAL

L'Institut François Génys est une unité qui présente une belle dynamique. La production scientifique est importante et de bonne qualité. Elle apparaît globalement bien répartie entre les axes avec toutefois un décalage entre la « locomotive » du droit social (qui totalise 327 références sur la période 294 articles et notes et 33 ouvrages ou chapitres) et l'axe histoire du droit (23 références sur la période - 7 articles ou notes et 16 ouvrages ou chapitres d'ouvrages) qui peut s'expliquer par le plus petit nombre d'enseignants-chercheurs dans ce domaine et le fait que, par construction, ils ne publient pas de notes d'arrêts (alors qu'elles constituent en général une grande partie des références). En dehors de ces deux cas particuliers, les axes totalisent chacun plus d'une centaine de références dans la période évaluée. Les doctorants sont associés aux projets de recherche (par exemple, le projet "Les dystopies et le droit").

Au niveau local, on observe le montage de projets communs à plusieurs axes de l'université de Lorraine ainsi qu'un nombre croissant de partenariats avec le monde extra-académique. En revanche, les interactions avec la MSH demeurent faibles, voire inexistantes. La participation à des réseaux nationaux est encore timide et hétérogène selon les axes de l'unité. En revanche, on note une intégration de plus en plus affirmée dans des réseaux internationaux (Allemagne, Italie).

L'unité est porteuse de plusieurs projets d'envergure en droit du travail (lauréate de deux projets ANR coup sur coup dans ce champ – un dans la période évaluée). Cependant, si plusieurs de ses membres sont reconnus pour leur expertise et pour leurs réseaux, l'identification de l'IFG dans son ensemble comme instance scientifique de premier plan n'est pas encore acquise. Deux éléments contribuent à la faiblesse relative de ce référencement. L'histoire récente de l'unité en premier lieu, issue de diverses refontes et marquée par une crise de gouvernance en 2018-2019. Un positionnement scientifique global encore confus, en second lieu, avec une hétérogénéité qui demeure forte entre les différents axes. Ceux-ci relèvent d'ailleurs d'une identité disciplinaire, non de thématiques scientifiques transversales.

L'unité est de taille assez importante (56 Enseignants-chercheurs, 59 doctorants) mais on regrettera le non-remplacement à ce jour de deux personnels BIATSS, ce qui entraîne un surcroît de travail pour les trois autres personnels d'appui à la recherche. La montée en puissance de l'unité et en particulier la gestion de projets de recherche nationaux et internationaux ne pourront se faire sans recrutement de PAR.

Sur les 41 maîtres de conférences de l'Institut François Génys, 16 sont titulaires de l'HDR. Avec les 15 professeurs, le comité considère donc que les capacités d'encadrement de la recherche au sein de l'unité sont tout à fait convenables, avec en outre une limitation du nombre de thèses par encadrant à sept. Une politique d'incitation à passer l'HDR semble en outre être mise en œuvre et des soutenances HDR sont annoncées pour les prochaines années.

La stratégie de l'IFG consistant à pacifier la gouvernance et à favoriser la mise en place progressive de synergies entre les axes plutôt que d'imposer une vision en top down est intéressante, d'autant plus que l'unité bénéficie du soutien et de l'accompagnement de l'Université de Lorraine. Un travail sur les thèmes est souhaitable, car il permettrait de mieux structurer la recherche collective et individuelle au sein de l'unité, mais à certains égards, il apparaît encore prématuré. L'IFG doit également veiller à une meilleure intégration dans son écosystème.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'évaluation de l'unité pour la période 2016-2017 formulait trois recommandations principales et soulignait plusieurs difficultés organisationnelles.

Les recommandations visaient à

- Développer les réponses aux appels d'offre
- Encourager les thèmes de recherche fédérateurs
- Enrichir les liens internationaux en valorisant notamment la position géographique frontalière de l'IFG.

Sur le volet organisationnel étaient pointés l'hétérogénéité de l'unité, simple juxtaposition d'équipes aux dynamiques diverses, un défaut général d'intégration des enseignants-chercheurs dont une majorité n'était rattachée à aucune équipe, des dysfonctionnements des instances décisionnelles de l'unité qui se traduisaient par une réunion irrégulière de l'AG et une circulation très insuffisante de l'information.

Le comité a constaté une volonté manifeste de prendre en compte ces recommandations et remarques, même si le changement de gouvernance relativement récent (2019), après deux élections infructueuses et une année d'administration provisoire, n'a sans doute pas permis d'en déployer tous les effets (surtout avec la crise Covid).

En premier lieu, le projet de refonte des statuts a été mis en œuvre, substituant une structuration en axes à l'ancienne organisation en équipes, avec pour résultats une plus grande homogénéité de l'unité et une meilleure intégration des EC.

Deux axes majeurs ont été définis par la nouvelle direction, en lien avec les préconisations de l'HCERES:

- L'internationalisation croissante de l'unité via la signature d'une convention avec l'université de Heidelberg (autour d'un projet pluriannuel sur le notariat latin), l'organisation d'un colloque international dans le cadre d'un projet ANR sur l'avenir du droit du travail et des échanges entre chercheurs étrangers et membres de l'unité. Cette dynamique est positive mais elle semble encore modeste et liée à quelques individualités.
- La mise en œuvre de recherches transversales, permettant une meilleure collaboration entre les différents axes du laboratoire ainsi qu'un enrichissement des partenariats externes à l'unité.

On note également le souci de mieux intégrer les jeunes chercheurs, presque absents lors de l'évaluation précédente, via la formation à la recherche et l'intégration directe dans les projets du laboratoire (projets "Dystopies", projet "judiciarisation de la santé").

Enfin, les liens avec les partenaires socio-économiques se sont renforcés ou renouvelés, témoignant d'une institutionnalisation de ces relations.

## B - DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

Le montant global des dotations financières alloué au laboratoire sur 6 ans est de 708 000 euros.

Au cours de la même période, le budget récurrent hors masse salariale attribué par les établissements de rattachement se monte à 400 000 euros. Il est en constante augmentation (à l'exception d'une légère baisse en 2017) avec un quasi doublement entre 2016 (53 000 euros) et 2021 (94 000 euros). L'ensemble représente 56,5% du budget de l'IFG.

Les ressources obtenues sur appels à projets ou issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle se montent à un total de 308 000 euros, soit 43,5% de l'ensemble des ressources du laboratoire sur la période considérée. Elles sont elles aussi croissantes, ce qui témoigne du dynamisme de l'unité.



## Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Par-delà la volonté d'internationaliser la recherche et de privilégier la transversalité des approches entre les axes de l'unité ou à l'égard d'autres unités du pôle sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, le comité peine à établir avec précision quels sont les objectifs scientifiques poursuivis par l'IFG. La refonte des statuts et le changement de gouvernance n'ont pas encore permis de faire émerger des thématiques interdisciplinaires. La crise Covid a pu également retarder la mise en place de dynamiques de convergence. La direction de l'unité est consciente des efforts à accomplir pour parvenir à ces objectifs. Point positif : certaines recherches sont d'ores et déjà menées autour de thématiques transversales conduites par le pôle SJPEG (ex. « Santé », « Numérique », « Inclusion sociale », « Transitions environnementales et écologiques »). Ce sont des opportunités pour aller vers une conception plus thématique et transversale de la recherche au sein de l'IFG.

## Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Selon les nouveaux statuts, l'instance de gouvernance principale est le conseil, désigné sur une base statutaire (PU, MCF, BIATSS, doctorants) représentative de chacun des 7 axes. Il est réuni en moyenne 4 fois par an. L'Institut tient une AG annuelle au cours de laquelle sont essentiellement présentés des éléments de bilan scientifique et d'exécution budgétaire. Cette instance n'est donc pas un espace de discussion de la politique scientifique. Plusieurs modes de circulation interne de l'information existent (via, par exemple, les adresses génériques créées au sein de l'unité et une newsletter). Chaque année, deux appels à projets sont lancés (un principal en janvier et un secondaire en juin). Ils constituent des outils de pilotage budgétaire mais aussi de politique scientifique. On constate un nombre important de projets de plus en plus structurés, ce qui témoigne d'une adhésion croissante des chercheurs de l'unité. Certains des financements de l'unité viennent en appui des projets plus transversaux portés par le pôle.

*1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Depuis la précédente évaluation, l'IFG s'est efforcé de mieux s'insérer dans son environnement de recherche, en agissant sur deux leviers principaux :

- La réponse plus systématique à des appels à projets, en particulier régionaux, qui apportent au laboratoire un surcroît appréciable de ressources.
- La volonté d'impliquer un plus grand nombre de chercheurs dans des projets fédérateurs, ainsi que des doctorants, notamment pour "les dystopies et le droit".

Par ailleurs, le laboratoire dispose d'un soutien important de sa tutelle, qui se matérialise par l'octroi de ressources financières récurrentes élevées et en augmentation (ce qui est relativement rare).

La réorganisation en axes devrait enfin concourir à une meilleure élucidation des objectifs scientifiques.

Les locaux de la direction et du pôle administratif ont été regroupés dans une aile commune, ce qui garantit une plus grande efficacité. Les doctorants bénéficient également de locaux (2 salles de travail et 1 salle de convivialité) et de matériel adapté; cela sur les deux sites (Nancy et Metz).

### Points faibles et risques liés au contexte

Le profil d'activité de l'unité fait apparaître trois points faibles principaux.

En premier lieu, une prise en compte sans doute encore insuffisante de l'ensemble de l'environnement de recherche (notamment la MSH). Si les opportunités offertes par les acteurs locaux et régionaux ont été bien identifiées et sont en cours d'exploitation, les appels à projets nationaux et internationaux, tout comme l'insertion dans des réseaux transfrontaliers n'ont pas encore été investis à hauteur des possibilités offertes par l'IFG.

Par ailleurs, même si l'on dénote une volonté de faire dialoguer les enseignants-chercheurs au sein des différents axes, la logique disciplinaire tout comme une certaine hétérogénéité persistent, à la fois dans le

dimensionnement des projets, le dynamisme des propositions, l'importance et la fréquence des manifestations scientifiques.

Les ressources humaines actuelles dans le domaine administratif et de l'appui à la recherche sont en nombre insuffisant pour accompagner des projets ambitieux, malgré l'engagement et la compétence des personnels (perte d'un poste d'IGR par rapport au contrat précédent).

*2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.*

Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité conclut à une meilleure lecture de son environnement de recherche par l'Institut François Géný depuis les remarques formulées lors de la précédente évaluation

L'Institut François Géný mène des collaborations avec le monde du droit hors contexte académique (magistrature, barreau, syndicats).

La prise en compte des défis sociétaux par l'unité apparaît également plus complète et plus satisfaisante que lors de la précédente période d'évaluation : plusieurs membres de l'IFG ont été sollicités comme experts par le ministère de la Justice (2019), par le ministère du Travail (2021) et par le ministère de la transition écologique (2020-2021).

Après la refonte des statuts de l'IFG en 2018 et la désignation d'une nouvelle gouvernance en 2019, l'unité a fait l'objet d'une nouvelle organisation interne qui assure une meilleure participation de l'ensemble des acteurs à la déclinaison opérationnelle et par axe de la stratégie scientifique. Cette participation prend également la forme de projets de recherche soumis par les enseignants-chercheurs en vue d'obtenir des financements de la part du conseil de laboratoire. Ces propositions sont encouragées par la direction de l'unité, surtout si elles sont mutualisées et en partenariat avec d'autres laboratoires de l'UL (Justice numérique avec un laboratoire d'informatique – ULE), voire d'autres universités en France (ANR en partenariat avec Montpellier 1) et à l'étranger (Italie et Allemagne – Heidelberg - dans le domaine du notariat).

Points faibles et risques liés au contexte

Les objectifs globaux poursuivis par le laboratoire manquent de lisibilité. L'unité n'entend pas pour l'heure se spécialiser dans un domaine particulier ou autour d'une problématique spécifique, commune à plusieurs des axes disciplinaires qui la structurent. Il n'existe pas de consensus des membres de l'unité sur la politique scientifique à mener compte tenu de la trop grande diversité d'approches de la recherche collective.

*3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.*

Points forts et possibilités liées au contexte

Dans le cadre de la récente crise sanitaire, l'IFG a réalisé l'acquisition d'un équipement complet de télétravail pour chaque agent BIATSS. De même, des aménagements de locaux ont été réalisés.

On notera également comme un point très positif la sécurisation et la valorisation du fonds ancien, pour lequel une salle est en cours de réhabilitation afin de garantir de bonnes conditions de conservation (protection à l'égard des rayons UV, contrôle de l'hygrométrie).

Points faibles et risques liés au contexte

La politique en matière de parité et de non-discrimination est réduite à la portion congrue. Rien n'est dit par exemple de la sensibilisation contre le harcèlement ni sur des mesures mises en place pour encourager la promotion des personnels (EC et BIATSS) et lutter contre l'autocensure.

De même, les recommandations relatives à la prévention des risques environnementaux sont traitées *a minima* (bennes à papier). Mais il est vrai qu'une partie de ceux-ci est censée être à la charge de l'établissement (filtrage de l'air, isolation des bâtiments, gestion des déchets).

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité

Deux points positifs sont mis en exergue par l'unité : l'accueil des jeunes chercheurs et la participation aux AAP (obtention de deux ANR durant la période évaluée). L'IFG, dans son DAE, estime que la recherche juridique est moins propice que d'autres domaines à la construction d'un espace européen de la recherche, ce qui peut s'entendre si on se focalise sur la manière dont sont construits les AAP d'Horizon Europe ; d'autres vecteurs de financement sont néanmoins envisageables pour les juristes. L'IFG dit vouloir développer plus avant ses collaborations avec des partenaires étrangers. Son attractivité semble encore un peu limitée de ce point de vue. On peut se demander pour quelles raisons les juristes de l'IFG ne sont pas plus sollicités par les chercheurs étrangers pour participer à des projets collaboratifs/comparatifs. Certaines individualités ont un rayonnement national et international marqué, mais l'unité n'est pas repérée en tant que telle par les acteurs du monde académique et non académique.

### *1 / L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Un nombre important d'enseignants-chercheurs de l'unité est régulièrement invité dans des Universités étrangères ou lors de manifestations scientifiques internationales (par exemple, Florence G'sell pour l'axe droit des affaires (numérique) ou Philippe Chauviré pour l'axe droit civil). Certains ont même pu bénéficier de financement prestigieux, tel qu'une bourse Fulbright allouée à Barbara Palli dans le cadre d'un CRCT effectué aux États-Unis.

Réciproquement, l'IFG accueille, essentiellement depuis 2019, des professeurs invités européens (Italie) et non-européens (Russie, États-Unis). Ces collaborations sont d'assez courte durée, mais pérennes. L'unité a accueilli deux ans de suite une doctorante espagnole.

Ce dynamisme se traduit encore par les projets internationaux portés par l'IFG avec des Universités étrangères donnant lieu à la signature de conventions (exemple avec l'Université d'Heidelberg sur le thème du notariat latin) et à la venue de collègues étrangers pour des manifestations scientifiques (Colloque international dans le cadre du projet ANR "L'avenir du droit du travail") qui font ensuite l'objet de publications en langues française et étrangères.

Il faut encore relever que l'IFG collabore avec d'autres centres de recherche français (Partenariat avec l'Institut de recherche en droit privé et le laboratoire Droit et Changement social de l'Université de Nantes).

Le rayonnement de l'IFG se traduit également par la participation de certains de ses membres à des comités éditoriaux de revues de dimension internationale (par exemple, participation d'un enseignant-chercheur au comité scientifique de la revue Belge *RIEJ*) et de dimension nationale de grande renommée (membre du comité de rédaction de la Revue *Droit du travail*, directeur scientifique de la Revue *des sociétés*).

Plusieurs membres de l'Unité ont enfin été récompensés pour leurs travaux : prix Voltaire/liasons sociales 2020 ; prix de thèse de l'AFDT ; prix de thèse de la Fondation Varennes 2016 et 2019 ; prix Erckmann-Chatrion - Bourse d'histoire en 2017.

La participation à des instances de pilotage de la recherche ou d'expertise scientifique est assez importante et régulière : 6 EC ont participé à des comités HCERES; 2 EC ont siégé dans des instances européennes.

#### Points faibles et risques liés au contexte

L'attractivité repose encore sur un nombre restreint de membres. La renommée internationale de certains membres ne semble pas rejaillir sur l'IFG.

L'unité dit organiser régulièrement des congrès internationaux mais seuls deux exemples sont mentionnés. De même, si l'équipe s'ouvre effectivement à l'étranger par la procédure des "professeurs invités", la présence de chercheurs étrangers en séjour, en lien avec des projets de recherche semble limitée. L'IFG semble encore modestement inscrit dans des réseaux internationaux de recherche. Cela est peut-être dû à une vision trop ponctuelle des choses : l'organisation d'un colloque ou la participation à un colloque, sans véritable partenariat sur le long terme avec des chercheurs étrangers/des équipes étrangères.

## *2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'IFG accueille ses membres dans des locaux propres, équipés d'outils informatiques et d'un fonds documentaire régulièrement complété. Ces moyens sont mis à la disposition des jeunes chercheurs, en particulier des doctorants, qui peuvent également obtenir un financement pour assister à des manifestations scientifiques en dehors de l'Université de Lorraine. L'encadrement des doctorants est satisfaisant (15 PR + 16 MCF HDR).

Le budget de l'IFG (82 000 euros en 2021) lui permet de soutenir matériellement et financièrement l'organisation de manifestations scientifiques par ses membres.

L'attraction de jeunes chercheurs (MCF) ou de professeurs sur postes permanents semble bonne : le rapport dit accueillir chaque année de nouveaux chercheurs permanents.

L'IFG applique la politique des tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte en se focalisant sur les jeunes chercheurs pour ce qui est de l'intégrité scientifique (formation systématique dans le cadre de l'ED). Pour la science ouverte, l'IFG s'est engagé depuis deux ans dans le référencement sur HAL.

### Points faibles et risques liés au contexte

Peu d'initiatives sont laissées aux doctorants pour organiser des manifestations de type « Doctoriales », « Colloque des doctorants ». Le comité regrette le manque de préparation des doctorants aux concours pour accéder aux contrats doctoraux. La disparité dans la mise en place des comités de suivi de thèses est constatée.

Si l'IFG est composé de 7 axes, on ne voit pas quelle politique de recrutement est envisagée selon ces axes. Le départ de certains collègues (par exemple, J.-D. Pelletier pour l'axe Civil - consommation) peut venir affaiblir un axe et interroger sur la pérennité de celui-ci.

## *3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'équipe a obtenu un projet ANR au cours de la période évaluée (« Avenir du droit du travail ») et un en 2022 (« Réalités de l'ordre négocié »). S'y rajoutent plusieurs thèses financées par l'ANR et l'ARS. C'est une preuve de dynamisme de l'axe "droit social" dont les chercheurs semblent bien acclimatés à la recherche collective et sur projet. Le rapport mentionne aussi un important projet DARES (102 620 euros en 2020 dans le cadre de la convention DARES) et un projet CIERA.

L'IFG a aussi obtenu des financements dans le cadre d'autres AAP (tutelles, collectivités territoriales, etc.) et cherche à obtenir des allocations de thèse via ces sources de financement : sur la période considérée, l'IFG a obtenu quatre financements de thèse par différentes institutions non académiques (Région, ARS).

### Points faibles et risques liés au contexte

L'IFG ne répond pas à des AAP internationaux et européens. C'est peut-être le signe d'une certaine faiblesse des partenariats et réseaux internationaux de l'unité qui, seuls, permettent d'être compétitif sur ce terrain. Il en est de même pour ce qui concerne une éventuelle implication dans des projets PIA. Ces manques peuvent s'expliquer par l'insuffisance de l'accompagnement au montage de projets de la part de l'établissement et d'un manque de personnel Biatss.

Le budget alloué à l'unité ne lui permet pas de financer des contrats doctoraux ou post-doctoraux, ni des contrats d'ingénieurs ou de techniciens.

## *4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

La référence 4 n'est pas vraiment pertinente pour des équipes mono-disciplinaires faisant de la recherche juridique « classique » (essentiellement sur base documentaire et tournée vers l'étude du droit positif), ce qui est le cas de l'IFG.

Points faibles et risques liés au contexte

Idem.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

L'IFG est manifestement une unité de recherche active. Des colloques sont régulièrement organisés et leurs actes publiés.

Les publications sont nombreuses, et cela dans chacun des axes même s'il existe des disparités. La production scientifique axe par axe est ainsi relativement équilibrée et la majeure partie des membres sont impliqués.

Des projets de recherche collective en réponse à des appels d'offres ont été menés (1 projet ANR sur l'avenir du droit du travail, 1 GIP sur la gestion des ressources humaines dans la magistrature, 1 projet région Grand-Est sur le dialogue social).

### 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique de l'unité est globalement satisfaisante.

- Les membres de l'IFG suivent une méthodologie rigoureuse et conforme à l'analyse classique de la norme juridique. La production scientifique satisfait à tous les critères de qualité reconnus dans les sciences juridiques. Des thèmes classiques sont abordés mais aussi des thématiques plus originales, telle que celle développée par Florence G'Sell sur le numérique.
- La production individuelle est très riche et de qualité. La lecture du Portfolio témoigne aussi de l'existence d'une recherche collective (par exemple, le colloque virtuel "Technique contractuelle : Morceaux choisis, l'exemple des contrats d'affaire" réunissant six membres de l'axe Droit des affaires) et également inter-axes (par exemple, le colloque, "La fonction de notaire : Émergence, rôles et compétences", associant l'axe droit civil et l'axe droit international européen et comparé).
- Elle passe entre autres, par des publications dans des revues prestigieuses (par exemple, *Revue Dalloz*, *Revue des contrats*, *Revue Droit social*), signe d'une reconnaissance de la qualité scientifique des travaux (multiples références faites à ces écrits par la Cour de cassation par exemple dans ses rapports). Certains de ces travaux ont été décisifs au niveau national à l'occasion de réformes normatives. Il en est ainsi pour l'ouvrage *Retour sur les ordonnances Macron* qui a permis de modifier certaines dispositions.

Points faibles et risques liés au contexte

- Il manque un projet scientifique global ou tout du moins un projet bien identifié par axe. Le comité ne perçoit pas le rôle effectif des responsables d'axes dans l'orientation de leur stratégie scientifique. Malgré quelques recherches collectives, la production est essentiellement individuelle et éparpillée.
- La restructuration de l'unité en axes opérée depuis la précédente évaluation - au lieu des équipes en place auparavant - avait pour objectif de favoriser les échanges et les projets inter-axes. Si ceux-ci ne sont pas absents (on citera l'organisation d'un colloque en 2022 consacré au droit pénal du travail ou encore le projet international mis en place avec l'Allemagne dans le cadre d'une convention signée en 2021 pour une recherche pluriannuelle qui implique plusieurs axes), mais ces initiatives transversales restent modérées et peu structurées.
- Les publications sont essentiellement individuelles et rares sont les écrits en langue étrangère alors même que l'unité veut développer son réseau de recherche international (v. toutefois des écrits en droit pénal en allemand et deux contributions à des colloques en droit des affaires en langue anglaise). L'unité semble en avoir conscience. Le DAE indique que l'IFG souhaite "encourager les publications dans des revues internationales, y compris en langue étrangère, en accompagnant les chercheurs qui auraient besoin d'une assistance linguistique". Les moyens mis à disposition par l'établissement pour cette aide sont insuffisants.

## *2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique d'un grand nombre de membres de l'IFG est dense. Elle apparaît bien répartie entre les axes avec toutefois un léger bémol pour l'axe histoire du droit qui peut s'expliquer par le nombre limité de ses membres et le fait que, par construction, ils ne publient pas de notes d'arrêts. Cet axe totalise 23 références sur la période (7 articles ou notes et 16 ouvrages ou chapitres d'ouvrages) contre 327 références en droit social (294 articles et notes et 33 ouvrages ou chapitres). Les autres axes ont une production sinon équivalente au droit social (c'est le cas du droit de la santé, du droit pénal et du droit civil), du moins tout à fait dynamique (droit des affaires : 128 références et droit international : 175 références).

Les doctorants sont associés aux projets de recherche (par exemple, le projet "Les dystopies et le droit").

S'agissant de l'encadrement doctoral, un équilibre est également à relever entre les axes. Sur la période concernée, chaque axe a organisé la soutenance de sept à onze thèses, avec un retrait de l'axe droit des affaires (une seule thèse a été soutenue sur la période) et le DAE recense entre cinq (axe droit pénal) et douze thèses (axe droit de la santé) en cours selon les axes.

### Points faibles et risques liés au contexte

Malgré la limitation de principe à sept doctorants par directeur de thèse, il existe des disparités selon les enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, si le nombre de personnes habilitées à diriger des recherches est suffisant, certains axes sont moins bien pourvus. Tel est le cas de l'axe droit pénal pour lequel il n'y a plus de professeur à la suite du décès du Pr. Stasiak.

Le comité constate l'absence de politique mise en place pour favoriser la publication d'articles par les doctorants.

## *3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le laboratoire encourage les chercheurs à publier dans des revues de qualité à comité de lecture, et à éviter les revues dites « prédatrices ».

En matière de science ouverte, de traçabilité, de conservation et d'accessibilité des données de recherche, l'unité fait état d'un référencement systématique des publications sur HAL. Une formation a été dispensée aux enseignants-chercheurs afin qu'ils deviennent autonomes en la matière.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'IFG n'a pas mis en place de ressources type carnets de laboratoires, procédures de *peer-reviewing* internes, procédures d'archivage des données afin d'obtenir des résultats irréprochables, pour garantir leur traçabilité et, le cas échéant, leur reproductibilité.

L'IFG ne fournit pas de moyens particuliers pour accompagner ses personnels dans le choix des supports appropriés de diffusion. L'unité peut peut-être s'appuyer sur la MSH à ce sujet.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'IFG développe des partenariats avec certains acteurs du monde non-académique spécialement au niveau de la Région. Cette politique partenariale se concrétise par la signature de diverses conventions qui apportent au laboratoire des fonds non négligeables pour la recherche (convention avec la DIRECCTE pour un montant de 80 000 euros, convention avec la DREETS pour un montant de 50 000 euros par exemple) mais aussi pour le financement de thèses (neuf thèses sont ainsi financées pour la plupart dans le domaine de la santé).

Le comité constate que l'unité comprend quelques chercheurs proactifs en ce qui concerne le développement des liens avec la société. Les partenariats institués avec le monde non académique – sauf pour ce qui concerne les professionnels du droit (avocats, tribunaux, notariat) – ne sont pas encore très développés, par exemple en direction des collectivités territoriales, du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Pourtant, il y a un nombre significatif de thèses financées en partie ou en totalité par des acteurs non académiques. Il existe donc bien des liens qui ne demandent peut-être qu'à être consolidés, formalisés et institutionnalisés.

### *1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

S'agissant des partenariats conventionnés avec des acteurs du monde non académique, le comité constate la signature de plusieurs contrats : par exemple, un contrat avec la DIRECCTE, un contrat avec la DREETS et un contrat avec la DARES (pour un montant total de 230 000 euros).

L'équipe aborde certains sujets sociétaux (Inclusion sociale).

L'unité accueille des doctorants financés par des acteurs non académiques. Le nombre de ces doctorants est en augmentation (9 thèses financées de la sorte). Cela confirme que l'IFG est très actif dans la recherche de financements de thèses, y compris auprès du monde professionnel/non académique.

#### Points faibles et risques liés au contexte

L'IFG se saisit peu de sujets dits "à haute valeur scientifique et technologique". L'unité ne valorise pas des projets tels que « l'avenir du droit du travail » ou « l'intelligence artificielle » pourtant abordés au travers de projets de recherche mentionnés par ailleurs.

L'unité ne bénéficie pas systématiquement de conventions pour la formation continue des acteurs du monde non académique. Ce type d'action n'est pas tellement développé, même si certaines conventions (type DARES) ont pu donner lieu à des actions de formation auprès de professionnels.

L'unité n'est à ce jour pas engagée dans des activités de science participative.

### *2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

L'IFG a une certaine activité de diffusion des résultats auprès du monde socio-économique. Des guides pratiques ont été élaborés dans le cadre de deux conventions avec la direction du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (l'une via la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques et l'autre via les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). On relèvera que c'est surtout dans l'axe droit social que sont produits des livrables (guides, interventions et restitutions de résultats auprès d'acteurs économiques et sociaux).

L'unité développe par ailleurs des expertises et produit certains documents en direction des acteurs sociaux. Sur ce plan, les chercheurs de l'IFG se montrent actifs avec l'élaboration de rapports pour différentes instances publiques (France Stratégie, Sénat, Assemblée Nationale), ce qui est conforme à l'activité de juristes universitaires produisant de l'expertise dans différents domaines.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité n'a pas vraiment pour objet ou pour mission de développer des ressources scientifiques et techniques valorisées au plan économique. Ce type de valorisation peut néanmoins se produire incidemment.

### *3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte

Les membres de l'unité interviennent dans les médias. Le comité note des interventions régulières : articles en ligne, émissions de TV et de radio. Cette activité est particulièrement forte dans l'axe droit pénal (77 interventions médiatiques).

Certains membres de l'IFG ont par ailleurs développé des moyens de communication tels qu'une chaîne YouTube. Le site web de l'IFG héberge aussi des conférences enregistrées.

Points faibles et risques liés au contexte

L'IFG n'a pas de politique affirmée visant à mettre ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations ouvertes au grand public, et/ou visant à sensibiliser la jeunesse sur des questions abordées de manière scientifique par ses chercheurs et enseignants-chercheurs.

## C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

S'agissant du domaine 1, le comité formule deux grands types de recommandations.

En premier lieu, le comité estime nécessaire de mieux définir et organiser la politique scientifique de l'unité en utilisant plusieurs outils, dont certains existent déjà :

- Les appels à projet internes, qui doivent évoluer vers des formes plus structurantes, en définissant des critères précis portant notamment sur la transversalité des projets.
- La communication entre les axes qui doit être sensiblement améliorée
- L'assemblée générale, qui devrait devenir progressivement un lieu de proposition et de discussion de la politique scientifique

Le comité invite également l'IFG à promouvoir parmi ses membres une culture scientifique orientée vers la collaboration et le travail collectif, par exemple en créant des ateliers de *peer-reviewing*.

En second lieu, la montée en puissance de l'unité, déjà observable sur la période 2016-2021 et qui doit se poursuivre, ne sera possible que grâce à un renforcement des personnels d'appui à la recherche. Ce point est absolument impératif et conditionne très largement la possibilité pour l'IFG de répondre à des AAP nationaux et internationaux.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Sur le plan de l'attractivité académique à l'international, le comité recommande de développer des outils coopératifs contribuant à nouer des relations durables avec des chercheurs, centres, établissements étrangers : actions et bourses Marie Skłodowska-Curie (Horizon Europe), développement de l'accueil et du séjour de doctorants et chercheurs étrangers à l'IFG, inscription dans des réseaux de droit comparé/international, etc.

Il peut aussi s'avérer fécond et productif d'ouvrir une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de la réponse à des appels à projet de type ANR.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

Le Comité attire l'attention de l'unité sur deux points majeurs :

- Il recommande de renforcer l'internationalisation de la politique scientifique, par la création et le développement de réseaux pérennes ainsi que par une politique active de production en langues étrangères et de traduction.



- Il recommande également le développement de la production des doctorants. L'IFG pourrait promouvoir des ateliers à destination des doctorants afin de créer des espaces d'échange ouverts sur la communauté des chercheurs sur leurs travaux - type Doctoriales - ou sur des contributions orales ou écrites qu'ils pourraient réaliser. Une association aux manifestations scientifiques via des appels à contribution internes à l'IFG pourrait être également envisagée.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Le comité recommande à l'IFG de développer autant que possible des liens, voire des partenariats avec le monde non académique au-delà de la sphère des professions juridiques. Des liens avec les collectivités territoriales, le monde associatif ou, plus largement, l'économie sociale et solidaire peuvent s'avérer fructueux dans le cadre d'une réflexion partagée sur le rôle du droit dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment.

À cette fin, des échanges plus étroits avec la MSH pourraient être noués lesquels, depuis la création du pôle, sont réduits.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE(S)

**Début :** 29 septembre 2022 à 09 h 00

**Fin :** 29 septembre 2022 à 18 h 00

**Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

<b>9 h 05 – 9 h 35</b>	<p><b>1<sup>ère</sup> Séquence – 30 minutes</b>          Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis clos).</p>
<b>9 h 40 – 10 h 25</b>	<p><b>2<sup>ème</sup> Séquence – 45 minutes</b>          Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles (VP Recherche, responsables de pôle, de champ...)</p>
<b>10 h 25 – 10 h 35</b>	<b>Pause</b>
<b>10 h 40 – 11 h 40</b> questions/réponses	<p><b>3<sup>ème</sup> Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes</b>          Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.</p>
<b>13 h 00 – 13 h 30</b>	<p><b>4<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes</b>          Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.</p>
<b>13 h 35 – 14 h 05</b>	<p><b>5<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes</b>          Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.          L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.</p>
<b>14 h 10 – 14 h 40</b>	<p><b>6<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes</b>          Entretien à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)</p>
<b>14 h 40 – 14 h 55</b>	<b>Pause</b>
<b>14 h 55 – 15 h 25</b>	<p><b>7<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes</b>          Entretien final à huis clos avec la direction huis-clos</p>
<b>15 h 30 – 18 h</b>	<p>Entretien à huis clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique          Fin des entretiens</p>

### POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le HCERES nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Nancy, le 03/01/2023

**Direction de la Recherche et de  
la Valorisation**

91 avenue de la Libération  
BP454  
54001 NANCY Cedex

Alain HEHN  
[vp-recherche@univ-lorraine.fr](mailto:vp-recherche@univ-lorraine.fr)

Hélène BOULANGER  
[presidente@univ-lorraine.fr](mailto:presidente@univ-lorraine.fr)

HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

**Objet** : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation - DER-  
PUR230023155 – IFG (Institut François Gény).

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation réalisé pour l'IFG (Institut François Gény), que vous nous avez transmis le 6 décembre 2022. Je tiens également à remercier très sincèrement les évaluateurs pour la qualité des échanges et pour l'analyse de cette unité de recherche.

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de portée générale formulées par l'unité sur le rapport d'évaluation transmis.

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à l'unité de recherche IFG de poursuivre sa réflexion sur la base des recommandations émises, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Vice-président du Conseil Scientifique,

Alain HEHN  

*Le Directeur,*

## Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation HCERES de l'Institut François GénY

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation rendu par le HCERES dans le cadre de la campagne 2022-2023 – vague C, la direction souhaite émettre les observations suivantes.

En premier lieu, en ce qui concerne « le positionnement scientifique global encore confus [et] l'hétérogénéité qui demeure forte entre les différents axes », il est à noter la modification profonde et récente des statuts de l'Institut. Les équipes internes ont en effet cédé leur place à des axes de recherche en 2019, et les membres du laboratoire s'approprient progressivement cette nouvelle structuration interne. Une étape a ainsi été franchie, et la suivante est en cours de mise en œuvre et consiste précisément à dépasser le cadre disciplinaire des axes pour mener des recherches thématiques transversales. L'évolution ne peut se faire que progressivement, et de manière inclusive, en suscitant l'approbation du plus grand nombre. C'est dans cette optique que le prochain appel à projets interne met l'accent sur les thématiques transversales, telles que les transitions environnementales, sociétales et numériques.

La politique scientifique de l'Institut est donc claire. Nous avons pour objectif de promouvoir une recherche collective privilégiant les thématiques transversales, tout en consolidant et pérennisant nos partenariats internationaux déjà établis. A cet égard, conformément aux statuts du laboratoire, l'Assemblée générale est consultée, mais c'est le Conseil de l'IFG qui décide des orientations générales de la politique scientifique.

En second lieu, concernant « le peu d'initiatives [...] laissées aux doctorants pour organiser des manifestations de type doctorales, colloque des doctorants », le laboratoire a toujours soutenu et soutient les initiatives de ses jeunes chercheurs. Ils seront toutefois davantage encouragés et incités à monter des projets à l'avenir, même s'ils sont déjà fortement occupés par leurs recherches doctorales, les enseignements qu'ils dispensent, et par les formations obligatoires qu'ils doivent suivre. En outre, l'IFG engagera une démarche active dans la préparation au concours des contrats doctoraux, et entend mettre en œuvre la recommandation concernant une implication plus importante des doctorants dans les manifestations scientifiques type colloque avec publications.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

